

RAPPORT N° 286 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 5 JUIN 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 29 mai au 5 juin 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins huit (8) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore également six (6) personnes grièvement blessées, une (1) personne victime d'arrestation et détention arbitraires et deux (2) cas d'enlèvement dans différentes localités du pays.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de lundi 31 mai 2021, sur la sous-colline de Gasesa, colline et zone de Nyamakarabo, commune de Mugina, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), un homme connu sous le nom de Lazare Sakubu (65 ans) a été assassiné et décapité par des personnes non encore identifiées.

Selon des sources sur place, Lazare Sakubu avait quitté la maison le soir vers 18 h pour prendre un verre dans un bistro situé à une centaine de mètres de son domicile et sa famille a attendu en vain qu'il rentre.

Les mêmes sources révèlent que la victime aurait été tuée pour des mobiles liés à la sorcellerie et qu'elle en avait reçu de menaces de mort depuis quelques temps.

SOS-Torture/Burundi déplore le silence des autorités administratives et judiciaires face aux assassinats ciblés et liés à la sorcellerie alors qu'il est facile de faire des enquêtes pour découvrir les auteurs de ces menaces en vue de les traduire en justice et ainsi décourager ce phénomène particulièrement récurrent dans cette contrée du pays.

- Dans l'après-midi de mardi 1^{er} juin 2021, des cultivateurs revenant de leurs activités champêtres ont découvert le corps d'une femme en décomposition dans un champ de manioc sur la sous-colline de Migezi de la colline et zone de Rugajo, commune de Mugina, en province de Cibitoke.

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime était tout nu et ce qui laisse penser qu'elle aurait été violée avant d'être assassinée.

- Dans la nuit de mardi 1^{er} juin 2021, des individus non encore identifiés ont assassiné par balles Célestin Bigirimana à son domicile situé sur la colline de Bihinde, commune de Bugarama, en province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des sources sur place, Célestin Bigirimana, un enseignant à l'École fondamentale de Bambo, marié et père de 4 enfants, aurait été assassiné par des Imbonerakure pour des mobiles politiques à cause de sa nouvelle adhésion au parti CNL, après avoir quitté le CNDD-FDD dont il était militant depuis longtemps.

SOS-Torture/Burundi demande au Gouvernement du Burundi de procéder au désarmement des Imbonerakure en leur retirant toutes les armes qu'il leur a distribuées et de les réinsérer effectivement dans la vie civile, étant donné que, depuis leur soi-disant démobilisation, ils se sont toujours superposés aux structures officielles de sécurité.

- Dans la nuit de lundi à mardi 1^{er} juin 2021 vers minuit, deux personnes dont une femme sexagénaire et son petit-fils ont été tués et une autre a été blessé dans une explosion de grenade sur la colline de Ruzingati, en commune de Gahombo de la province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des témoins, des criminels non encore identifiés ont fait exploser une grenade lancée à travers la fenêtre dans la chambre où dormaient un couple de personnes âgées et leur petit-fils. L'enfant et sa grand-mère sont morts sur-le-champ, tandis que le chef du ménage a été grièvement blessé.

Les mêmes sources révèlent que les mobiles de cet acte ignoble seraient liés à des soupçons de sorcellerie.

SOS-Torture/Burundi demande aux autorités policières et judiciaires d'exiger des enquêtes sérieuses chaque fois que des allégations de sorcellerie sont colportées dans une communauté afin d'arrêter leurs auteurs, au lieu de se terrer dans leur mutisme habituel ou de promettre des enquêtes qui n'aboutissent jamais. En effet, il s'est déjà avéré que des crimes odieux sur base des allégations superstitieuses à travers tout le pays ont toujours été précédés par des menaces de mort à l'endroit des victimes, bien que des autorités administratives en aient été parfois informées, mais sans rien entreprendre pour la protection des victimes.

- Dans l'après-midi de jeudi 3 juin 2021 vers 15 h, des bergers ont découvert un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié sur la 5^{ème} transversale de la colline et zone de Ndava, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke, à une cinquantaine de mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la RDC (République démocratique du Congo).

Selon des témoins, le corps ligoté de la victime présentait des blessures au niveau de la tête et a été enterré sur place le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Buganda. Les mêmes sources précisent que l'endroit où des corps sont régulièrement découverts est tout proche d'une position militaire, d'où des inquiétudes dans la population de la localité au sujet des auteurs de ces assassinats et elle pense que ces militaires en seraient auteurs ou complices.

- Dans l'après-midi de jeudi 3 juin 2021 vers 16 h, deux corps sans vie de deux enfants âgés à peu de près de 7 et 13 ans ont été découverts, flottant sur les eaux du lac Tanganyika, non loin d'East African Hotel sis au chef-lieu de la commune de Nyanza-Lac, en province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins, les corps de ces enfants non encore identifiés ont été acheminés à la morgue de l'hôpital de Nyanza-Lac en attendant leur identification et les mobiles de ces décès ne sont pas encore connus.

2. Atteintes du droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de jeudi 3 juin 2021, des Imbonerakure en patrouille sur la colline de Mihigo de la commune de Busiga en province de Ngozi (nord du Burundi) ont blessé un militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté) connu sous le nom d'Emmanuel Nyandwi, âgé de 43 ans.

Selon des témoins, Emmanuel rentrait d'un bistro où il avait passé la soirée à partager un verre avec des amis quand il croisé des Imbonerakure qui l'ont roué de plusieurs coups.

Les mêmes sources affirment que ce militant du CNL faisait depuis plusieurs jours de menaces de la part des Imbonerakure qui avaient juré de « le corriger » pour avoir refusé d'intégrer leur parti.

SOS-Torture/Burundi déplore l'intolérance politique des membres du CNDD-FDD envers d'autres partis de l'opposition parce qu'ils bénéficient d'une impunité totale

pour les exactions qu'ils ne cessent de commettre au vu et au su des autorités du pays.

- Dans la nuit de mercredi 2 juin 2021, une vieille femme sexagénaire a été grièvement brûlée quand sa maison qui a été incendiée par des malfaiteurs non encore identifiés sur la colline de Rusunu de la zone, commune et province de Rutana (sud-est du Burundi) et a été conduite à l'hôpital de Rutana où elle a été admise pour des soins intensifs.

3. Violations du droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Le 1^{er} juin 2021, des agents du SNR ont arrêté le nommé Alexis Hamenyimana, originaire de la zone de Maramvya de la commune de Burambi, dans la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi) et l'ont directement conduit au cachot du SNR à Rumonge avant d'être transféré au cachot de la police dans la même province le lendemain.

Des sources en provenance de ses proches indiquent que la victime s'était rendue au parquet de la République à Rumonge comme témoin à décharge d'un habitant poursuivi dans l'affaire d'attaques à main armée perpétrées dans la zone de Maramvya, mais aussi pour donner des éclaircissements sur plusieurs menaces de mort dont il avait fait l'objet depuis quelques temps.

Les mêmes sources affirment qu'en raison de ses préoccupations sécuritaires, Alexis Hamenyimana avait décidé d'adresser une correspondance aux autorités provinciales dont une copie avait été réservée aux responsables provinciaux de la police, du parquet et du Service national de renseignement à Rumonge.

SOS-Torture/Burundi rappelle que la justice burundaise est prise en otage par des responsables administratifs et sécuritaires qui lui dictent les décisions à prendre, ce qui est l'une des causes de l'impunité qui gangrène cette institution qui n'a d'indépendance que de nom.

4. Cas d'enlèvement

- Dans la matinée de mercredi 2 juin 2021, des agents du SNR (Service national de renseignement) ont enlevé un policier à la retraite qui est connu sous le nom d'Ernest Bagayuwitunze (55 ans) pour des suspicions de collaboration avec des groupes armés basés dans les hauts plateaux du Sud-Kivu, à l'est de la RDC.

D'après des témoins oculaires de la scène, ces agents ont défoncé la chambre à coucher, ont directement brutalisé et ligoté la victime, sans mandat ni aucune explication du motif de son arrestation, et l'ont conduite vers une destination jusqu'ici inconnue, à bord de leur véhicule.

Les mêmes sources révèlent que l'équipe ayant enlevé la victime était dirigée par l'OPC1 Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka en compagnie d'un Imbonerakure de la place, surnommé Nyika, qui a joué le rôle de complice.

SOS-Torture/Burundi craint que l'enlèvement d'Ernest Bagayuwitunze, un natif de la commune de Buganda ne se transforme en une disparition forcée à cause de mauvais antécédents du ravisseur qui est cité dans plusieurs rapports des organisations de la société civile burundaise et de la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi.

- Dans l'après-midi de jeudi 3 juin 2021, des agents du Service national de renseignement (SNR) dont le tristement célèbre Mathias Nduwimana surnommé Athia ont enlevé au centre-ville de Bujumbura un jeune homme appelé Thierry Kwizera, résidant au quartier de Kinanira I de la zone de Musaga, commune de Muha, dans la mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, Thierry Kwizera a été arrêté lorsqu'il était à l'intérieur d'un supermarché Idéal, situé près de la place appelé BATA, en plein centre-ville et a été embarqué à bord d'une camionnette aux vitres teintées de couleur blanche, immatriculée D3981A, vers une destination inconnue. Il venait d'être récemment libéré dans le cadre de la mesure de la grâce présidentielle, après 5 ans de détention dans la prison centrale de Mpimba.

SOS-Torture/Burundi condamne les cas de disparitions forcées récurrentes de prisonniers bénéficiaires de la mesure de la grâce présidentielle, une mesure qui pourrait être interprétée comme une nouvelle tactique du système CNDD-FDD pour faire disparaître toute personne opposée ou soupçonnée comme telle au pouvoir en place. Elle demande au chef de l'État, Evariste Ndayishimiye, qui a décrété cette mesure, de tout faire pour protéger ces citoyens en arrêter ce phénomène de disparitions forcées et d'en identifier les auteurs.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.